Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260605-D2026_048-DE

ÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame GUÉRIN Catherine, Maire

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 29 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Votants : 23

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, LOUAZEL Eric, MOUCHOUX Denis, DRAGON Vanessa, BOUDOU Maryse, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, ODIC Sabrina, BOUJU Nicolas, CONFLANT Linda, BOULANGER Nadège, DENOUAL Erwan, FAISANT Catherine, BARBAULT Hervé, PLAINFOSSÉ Isabelle, SOHIER Benoît

Etaient absents excusés : Loan VETIER (donne pouvoir à Gaëlle FOUERE), Mélanie BEARNEZ (donne pouvoir à Benoît SOHIER), Baptiste ROY (donne pouvoir à Erwan DENOUAL)

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle FOUERE est élue secrétaire de séance

---

D2026_048- Renouvellement de la convention de participation aux frais de fonctionnement pour la mise à disposition de locaux et de personnel communal à l'IME La Bretèche

Rapporteur : Yann LEBORGNE

La commune a conclu en 2022 une convention avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) La Bretèche afin de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le cadre scolaire. Cette convention, arrivée à échéance, doit être renouvelée pour assurer la continuité du partenariat et des services rendus aux enfants accueillis.

Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des engagements pris précédemment :

- La collectivité met à disposition à l'école primaire Lucie Aubrac : une classe, une salle d'activités annexes et des parties communes. Les agents communaux assurent l'entretien et la maintenance des espaces communs. L'IME s'engage à participer au coût de fonctionnement des locaux utilisés sur la base du coût élève à l'école primaire voté annuellement multiplié par le nombre d'élèves. Pour l'année 2026, on dénombre 8 élèves et un coût élève primaire de 274,30 €, soit une participation financière de 2 194,40 €
- Les enfants déjeunent au restaurant scolaire. La facturation du service de restauration scolaire est établie tous les mois sur la base de la délibération relative aux tarifs. Pour l'année scolaire 2026-2027, le coût du repas enfant, domicilié hors de la commune, est de 5,15 € et pour un repas adulte de 7,20 €.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260605-D2026_048-DE

L'espace jeunes, situé à l'étage de l'école primaire, n'étant plus utilisé, il convient de le retirer de la convention.

Vu la loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la scolarisation en milieu ordinaire, à temps plein ou partiel des élèves présentant un handicap est un objectif prioritaire de l'éducation nationale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à la gestion des biens communaux et aux conventions de mise à disposition,

Vu la délibération n°41 du conseil municipal du 27 avril 2026 validant notamment le coût élève à l'école primaire pour l'année 2026,

Vu la délibération n°9 du conseil municipal du 23 février 2026 actualisant les tarifs de la cantine,

Considérant que la convention actuelle avec l'IME La Bretèche doit être renouvelée pour assurer la continuité du service rendu aux enfants en situation de handicap ;

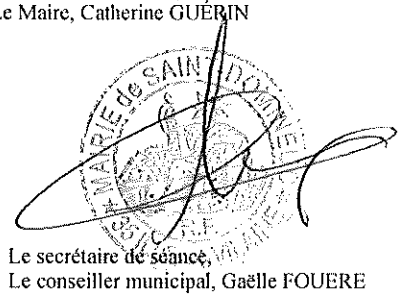
Considérant que l'espace jeunes n'étant plus utilisé, il convient d'ajuster les termes de la convention en conséquence ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont trois pouvoirs) :

- **Valide** la convention de participation aux frais de fonctionnement pour la mise à disposition de locaux et de personnel communal à l'IME La Bretèche

- **Autorise** Madame Le Maire à signer la convention.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Gaëlle FOUERE

